



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fondations

Question écrite n° 65995

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de bien vouloir exposer à la représentation nationale le projet de statuts d'une fondation pour les oeuvres de l'islam de France qui a été signé par les quatre principales fédérations musulmanes françaises. Il souhaite notamment savoir quel est le calendrier prévu pour parvenir à la création effective de cette fondation.

Texte de la réponse

Le décret du 25 juillet 2005 portant reconnaissance de la fondation dite « Fondation des oeuvres pour l'islam de France » comme établissement d'utilité publique a été publié au Journal officiel de la République française du 26 juillet 2005. Les statuts de cette fondation, personne morale de droit privé, sont consultables auprès du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris. Ils sont conformes au modèle de statuts des fondations reconnues d'utilité publique approuvé par le Conseil d'État dans son avis du 2 avril 2003. L'objet de la fondation est de « contribuer au développement d'un islam intégré à la société française par la construction ou la rénovation de lieux de culte, la formation des imams et des aumôniers et le soutien des instances représentatives du culte musulman. Son action s'inscrit dans le cadre des principes et fondements juridiques régissant les rapports entre les pouvoirs publics et le culte musulman en France ».

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65995

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5521

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2490